

Objet : RS - Décisions modificatives des budgets de Grand Chambéry - Modification de nomenclature comptable M4

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 017-26 C

objet **RS - Décisions modificatives des budgets de Grand Chambéry - Modification de nomenclature comptable M4**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que les budgets primitifs 2026 ont été adoptés le 18 décembre 2025.

Un arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie la structuration comptable des budgets soumis à cette instruction et ses dérivés.

La Communauté d'agglomération est concernée au titre des budgets suivants :

- annexe mobilité : M43,
- régie de l'eau potable : M49,
- régie de l'assainissement : M49.

Les natures comptables et leurs nouvelles correspondances ont été corrigées par certificat administratif du président de Grand Chambéry conformément à la réglementation.

Une modification nécessite cependant une délibération du Conseil communautaire : la prise en compte de la suppression du chapitre comptable des dépenses imprévues (chapitre 022) et la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors charges de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de chacun des trois budgets.

Il est donc nécessaire de prévoir des décisions modificatives techniques, sans impact sur les équilibres des budgets 2026 adoptés de sorte à permettre leur bonne prise en charge par le service de gestion comptable de Chambéry. Ces décisions modificatives sont les suivantes :

Budget annexe mobilité

Section de fonctionnement : équilibrée à 0 €.

Dépenses

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : -630 000 €.
- Chapitre 68 – Dotations et provisions : +630 000 €.

Budget de la régie de l'eau potable

Section de fonctionnement : équilibrée à 0 €.

Dépenses

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : -100 000 €.
- Chapitre 68 – Dotations et provisions : +100 000 €.

Budget de la régie de l'assainissement

Section de fonctionnement : équilibrée à 0 €.

Dépenses

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : -100 000 €.
- Chapitre 68 – Dotations et provisions : +100 000 €.

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu la demande du service de gestion comptable de Chambéry en date du 13 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus pour le budget annexe mobilité, le budget de la régie de l'eau potable et le budget de la régie de l'assainissement,

Article 2 : **d'autoriser** le président, ou son représentant à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors charges de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de chacun des trois budgets,

Article 3 : **de préciser** qu'il s'agit de corrections budgétaires à caractère technique liées à une modification de nomenclature comptable à l'échelle nationale et la suppression du chapitre comptable « dépenses imprévues », sans impact sur le montant adopté des budgets primitifs 2026 le 18 décembre 2025, afin de permettre la bonne prise en charge des budgets 2026 par le service de gestion comptable de Chambéry.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **017-26 C**

Objet de l'acte : RS - Décisions modificatives des budgets de Grand Chambéry -
Modification de nomenclature comptable M4

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions
modificatives

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35279H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35279H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026